

Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances

Siege social : Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

Les actionnaires de la société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu **le vendredi, 24 juin 2022, à dix heures et demie (10h30)** au siège de la société, Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.** Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 2.** Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 3.** Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 4.** Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 5.** Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 6.** Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 7.** Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
- 8.** Renouvellement des mandats de certains administrateurs de la Société et nomination de nouveaux administrateurs ;
- 9.** Renouvellement d'un co-commissaire aux comptes de la Société ; et
- 10.** Pouvoirs pour formalités.

Les documents qui seront soumis à cette Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances
Siege social : Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 juin 2022.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes de la Société, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldant par un total bilan de 527.625.828DT et faisant ressortir un résultat bénéficiaire net de 1.766.521 DT.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et s'élevant à 1.766.521 DT de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2021	:	1.766.521 DT ;
Résultats reportés antérieurs	:	- 184 804.791 DT; et
Résultats reportés	:	- 183.038.270 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités qui en sont issus, en rémunération de leur activité, la somme de 7.000 DT brut par membre et par comité, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2022.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

SEPTIEME RESOLUTION

Constatant la fin de leurs mandats à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants pour un nouveau mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2022, 2023 et 2024, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2024, à savoir :

- Monsieur Habib Belhaj Kouider (représentant de la Banque Nationale Agricole et sur sa proposition) ; et
- Monsieur Ahmed Ben Moulehom (représentant de la Banque Nationale Agricole et sur sa proposition).

L'assemblée générale ordinaire décide aussi de nommer en tant que nouveaux administrateurs de Société, pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2022, 2023 et 2024, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2024, les personnes suivantes :

- Monsieur Mondher Lakhel (représentant de la Banque Nationale Agricole et sur sa proposition) ;
- Monsieur Mehdi Majdoub (représentant de la Banque Nationale Agricole et sur sa proposition) ; et
- Monsieur Sofiene Rekik (représentant de la Banque Nationale Agricole et sur sa proposition).

HUITIEME RESOLUTION

Constatant la fin du mandat du cabinet GEM représenté par Monsieur Abderrazak Gabsi, à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire, l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet GEM représenté par Monsieur Abderrazak, comme co-commissaire aux comptes de la société, pour un nouveau mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices sociaux 2022, 2023 et 2024, se terminant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos 31 décembre 2024.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.